



Plan local d'urbanisme de La Chapelle Launay

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ESTUAIRE ET SILLON

DÉPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

Bilan de concertation

PLU approuvé le 8 décembre 2022
Révision allégée n°1



1. LES MODALITES DE CONCERTATION

La délibération du 02 février 2023 lance la procédure de révision allégée du PLU de la commune de La Chapelle Launay. Cette délibération définit les modalités de concertation de la population.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition en mairie et au siège de la Communauté de Communes d'un registre destiné à recevoir les observations du public accompagné du dossier de projet de révision
- Mise à disposition d'un registre de concertation numérique accessible depuis le site internet de la Communauté de Commune.

2. LES OUTILS MIS EN ŒUVRE

Dans le cadre du respect de la délibération définissant les modalités de concertation, des outils d'information et de concertation ont été mis en œuvre, afin de permettre à l'ensemble de la population d'exprimer ses remarques et observations sur le projet et de prendre connaissance du dossier et des pièces dont il est composé.

L'avis de concertation (ci-dessous) a été affiché en A3 à la mairie et l'information a été diffusée ponctuellement sur le panneau lumineux de la commune.

Communauté de communes Estuaire et Sillon

Révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de La Chapelle-Launay

Avis de concertation

Par délibération en date du 2 février 2023, le Conseil communautaire d'Estuaire et Sillon a prescrit une procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Chapelle-Launay.

Cette révision allégée a pour unique objet l'intégration dans le PLU des Secteurs Déjà Urbanisés (SDU) identifiés au sein du SCoT Nantes Saint-Nazaire dont la modification a été approuvée le 3 février 2022. Cette évolution a pour objectifs de permettre une densification adaptée des SDU et de fixer des règles dans le respect des sensibilités environnementales et des caractéristiques du bâti existant.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition en mairie et au siège de la Communauté de communes d'un registre destiné à recevoir les observations du public accompagné du dossier de projet de révision ;
- Mise à disposition d'un registre de concertation numérique accessible depuis le site internet de la Communauté de communes : www.estuaire-sillon.fr et également à l'adresse <http://revision-allee-n1-plu-la-chapelle-launay.concertationpublique.net>

La concertation est ouverte dès la publication de cet avis.

2.1. MISE A DISPOSITION EN MAIRIE ET AU SIEGE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'UN REGISTRE

Deux registres papier accompagnés d'une notice de présentation du projet ont été mis à disposition des habitants et aux acteurs du territoire afin d'y collecter leurs remarques, avis ou demandes, en mairie de La Chapelle-Launay et au siège de l'intercommunalité du 03/02/2023 au 30/03/2023.

Aucune remarque n'a été consignée dans la durée de la concertation.

2.2. MISE A DISPOSITION D'UN REGISTRE DE CONCERTATION NUMERIQUE ACCESSIBLE DEPUIS LE SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE

La concertation numérique (extrait ci-dessous) a été mise en place du 03/02/2023 au 30/03/2023.

The screenshot shows a web interface with a navigation bar at the top containing: Accueil, Dossier, Consulter les observations, and Déposer une observation. The main heading is 'ESTUAIRE ET SILLON - RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE LA CHAPELLE-LAUNAY'. The content area includes a text block stating the consultation period from February 3 to March 30, 2023, and a 'Partager' (Share) section with social media icons for Facebook, LinkedIn, and Twitter. A footer contains legal mentions and the 'publilégal' logo.

Pièces consultables :

This screenshot shows the same navigation bar as above. The main heading is 'ESTUAIRE ET SILLON - RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE LA CHAPELLE-LAUNAY'. Below the heading, there is a scrollable list of documents. The 'Dossier' tab is selected. The list includes: 'Avis de concertation (353 Ko)', '04- 02 02 2023_DELIB engagement RA1 PLU LCL (1,03 Mo)', and 'Notice concertation vdef (6,95 Mo)'. Each document entry has a magnifying glass icon and a download icon to its right.

Une seule remarque a été consignée dans la durée de concertation concernant l'extension de la zone constructible d'une parcelle située partiellement en secteur déjà urbanisé (SDU). Cependant, les statistiques de consultation du dossier en ligne montrent l'intérêt de la procédure auprès des administrés.

ESTUAIRE ET SILLON - RÉVISION ALLÉGÉE N°1 DU PLU DE LA CHAPELLE-LAUNAY

EP23049

03/02/2023 - 30/03/2023

Dépôts des observations Consultation des pages Consultation des dossiers Commentaires Portfolio Thèmes Notation

Afficher toutes les connexions Afficher les connexions uniques par jour

Répartition de la consultation des pages sur la durée de l'enquête

Page "accueil"	49
Page "Dossier"	36
Page "Consulter les observations"	11
Page "Déposer une observation"	3

EXRAIT DU SITE INTERNET DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES D'ESTUAIRE ET SILLON

Accueil > Pratique > L'aménagement et l'urbanisme > Le PLUi partiel et les PLU communaux
> **PLU La Chapelle Launay**



PLU La Chapelle Launay

Par délibération en date du 8 décembre 2022, le Conseil communautaire d'Estuaire et Sillon a approuvé la révision générale du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Chapelle-Launay. Le dossier de PLU approuvé est tenu à la disposition du public à la mairie de La Chapelle-Launay et au siège de la Communauté de Communes aux jours et heures habituels d'ouverture. Il a également été publié sur le site du Géoportail de l'Urbanisme.

Révision allégée n°1 du PLU

Avis de concertation

Par délibération en date du 2 février 2023, le Conseil communautaire d'Estuaire et Sillon a prescrit une procédure de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de La Chapelle-Launay.

Cette révision allégée a pour unique objet l'intégration dans le PLU des Secteurs Déjà Urbanisés (SDU) identifiés au sein du SCoT Nantes Saint-Nazaire dont la modification a été approuvée le 3 février 2022. Cette évolution a pour objectifs de permettre une densification adaptée des SDU et de fixer des règles dans le respect des sensibilités environnementales et des caractéristiques du bâti existant.

Les modalités de concertation sont les suivantes :

- Mise à disposition en mairie et au siège de la Communauté de Communes d'un registre destiné à recevoir les observations du public accompagné du dossier de projet de révision
- Mise à disposition d'un registre de concertation numérique accessible depuis le site internet de la Communauté de Communes : www.estuaire-sillon.fr et également à l'adresse <http://revision-allegee-n1-plu-la-chapelle-launay.concertationpublique.net>

[NOTICE DE CONCERTATION](#)

Conclusion

L'ensemble des moyens de concertation annoncés dans la délibération prescrivant la révision allégée du PLU de La Chapelle Launay a été mis en œuvre durant l'élaboration du projet de PLU :

- Mise à disposition en mairie et au siège de la Communauté de Communes d'un registre destiné à recevoir les observations du public accompagné du dossier de projet de révision du 03/02/2023 au 30/03/2023.
- Mise à disposition d'un registre de concertation numérique accessible depuis le site internet de la Communauté de Commune du 03/02/2023 au 30/03/2023.

Cette procédure a fait l'objet d'une remarque.